

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2019

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et
ouvre la séance à 19 heures.

Présents : Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe, M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint, Mme WIDOLF, MM. LACKER, WASSLER, Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, MM. DENOS, JOUX, Adjoints
M. DIETSCHY, M. JAMMES, Mmes GOLDSTEIN, QUARTIERO, KOPF, PUNTILLO, M. Thierry GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, M. STEIN, Conseiller municipal délégué, Mmes MASSI, LANDIÉ, M. GOSELIN, Mme JUST, M. SCHMITT, Mme GROSS, M. ASSIRELLI, Mme MEISTER, MM. BAUER, STEINMETZ, Conseillers municipaux

Absente excusée et non représentée : Madame Michèle BOURDERONT

Absent non excusé : Monsieur Raphaël BISCH

Ont donné procuration :

- Monsieur Bertrand GRIESSMANN à Monsieur Thierry GRIESSMANN
- Madame Sandrine BENOIST à Madame Muriel QUARTIERO
- Madame Bernadette GROFF à Monsieur François SCHMITT

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 28 février 2019
- 2) Périscolaires de Brunstatt-Didenheim
- 3) Communications

POINT 1 - Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 28 février 2019

Le P.V. de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 soumis par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

POINT 2 - Périscolaires de Brunstatt-Didenheim

Les conditions d'accueil périscolaire des enfants des communes de Brunstatt et de Didenheim doivent être améliorées, à la fois dans l'objectif de permettre un accueil plus serein des enfants, et de limiter les contraintes horaires qui leur sont imposées, mais également dans l'objectif de permettre la possibilité d'un élargissement en terme de capacité.

Pour **Brunstatt**, il s'agit de la réalisation d'une extension du périscolaire de la rue du Fossé construit en 2009 et dont les caractéristiques ne permettent pas aujourd'hui la mise en œuvre d'une restauration sur place. Les enfants de la maternelle sont donc contraints de marcher jusqu'à l'Espace Saint Georges quelle que soit la météo, et sont ainsi pressés par le temps alors que la pause méridienne devrait constituer un moment de détente. L'extension à réaliser sera d'une surface de 250 à 300 m² pour un coût prévisionnel de 800 000 € TTC honoraires compris, et permettra également une augmentation de la capacité totale d'accueil sur la commune.

Pour **Didenheim**, il s'agit de réaliser au 1^{er} étage de la mairie une réfection et une adaptation des locaux sur une surface de 420 m² afin de transférer le périscolaire actuellement situé rue des Carrières dans ce nouveau lieu. En sus des gains de temps de trajet, cette réalisation permettra d'augmenter la capacité d'accueil et de profiter de la cour de l'école dans des locaux parfaitement adaptés à cette activité. Ces travaux représentent 400 000 € TTC honoraires compris.

Le périscolaire étant une compétence de l'agglomération, m2A consent une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Brunstatt-Didenheim qui se charge de la préparation des dossiers de permis de construire, des marchés afférents ainsi que du suivi de ces derniers. Le financement sera assuré par un versement de l'agglomération à la commune et par le FCTVA.

Une délibération budgétaire modificative est nécessaire afin de permettre la réalisation de ces travaux. Elle se présente comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| N° compte | Intitulé du compte | DM1 | Pour mémoire B.P. 2019 | Total |
|-----------|-------------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| 23132 | Constructions – bâtiments divers | 1 200 000,00 | 541 179,00 | 1 741 179,00 |
| | TOTAL | 1 200 000,00 | 541 179,00 | 1 741 179,00 |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| N° compte | Intitulé du compte | DM1 | Pour mémoire B.P. 2019 | Total |
|-----------|---|---------------------|---------------------------|---------------------|
| 13251 | Subvention groupement à fiscalité propre | 1 003 152,00 | 0,00 | 1 003 152,00 |
| 10222 | FCTVA | 196 848,00 | 430 000,00 | 626 848,00 |
| | TOTAL | 1 200 000,00 | 430 000,00 | 1 630 000,00 |

Ces chiffres seront ajustés en fonction de l'étude de faisabilité à venir.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,
dont trois abstentions,

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux précités,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- d'approuver la décision budgétaire modificative telle que précisée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme « Politique de Développement Territorial » Demande de soutien au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires s'inscrivant dans la thématique suivante : « Répondre aux besoins en matière de petite enfance et de périscolaire », tout en sollicitant de cette collectivité l'autorisation de démarrer les travaux avant l'éventuelle décision de soutien de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur BAUER fait un communiqué pour le Groupe "Démocratie pour Brunstatt-Didenheim" :

"La tenue de ce Conseil municipal non programmé, lundi 29 avril, traduit des manquements graves.

Le point principal de l'ordre du jour, concernant les périscolaires de BRUNSTATT-DIDENHEIM, n'a pas été préalablement présenté en commission des Affaires scolaires, des travaux ou des Finances. Pourtant le montant engagé s'élève à 1 200 000 €.

Cela montre un non-respect total de la vie démocratique dans la commune avec une mise à l'écart, devenue systématique, des conseillers municipaux, pourtant élus par la population.

Par ailleurs, de tels projets, déjà décidés et réfléchis par l'ancienne municipalité qui connaissait déjà la nécessité de ces extensions, ne peuvent souffrir d'une telle improvisation et d'une non-préparation. Le budget voté le 28 février 2019 est déjà obsolète.

En conséquence, le groupe DEMOCRATIE POUR BRUNSTATT -DIDENHEIM a décidé de ne pas cautionner de tels dérives et a pris la décision de ne plus participer à aucun vote, lors des futurs conseils municipaux, concernant des points d'ordre du jour qui n'auraient pas été présentés et débattus préalablement en commissions. Il se réserve le droit d'en informer les instances préfectorales."

Michèle BOURDERONT, Jacqueline MEISTER, Jean-Denis BAUER, Jean STEINMETZ

POINT 3 – Communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 40.